

DEPARTEMENT DU GERS

COMMUNE DE SEYSSES SAVES

P.L.U.

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

4. Annexes

4.1. Annexes sanitaires

4.1.1. Schéma communal d'assainissement

4.1.2. Réseau d'eau potable et défense incendie

4.1.3. Notice traitement des déchets

Elaboration du
P.L.U :

Arrêtée le 04.06.18

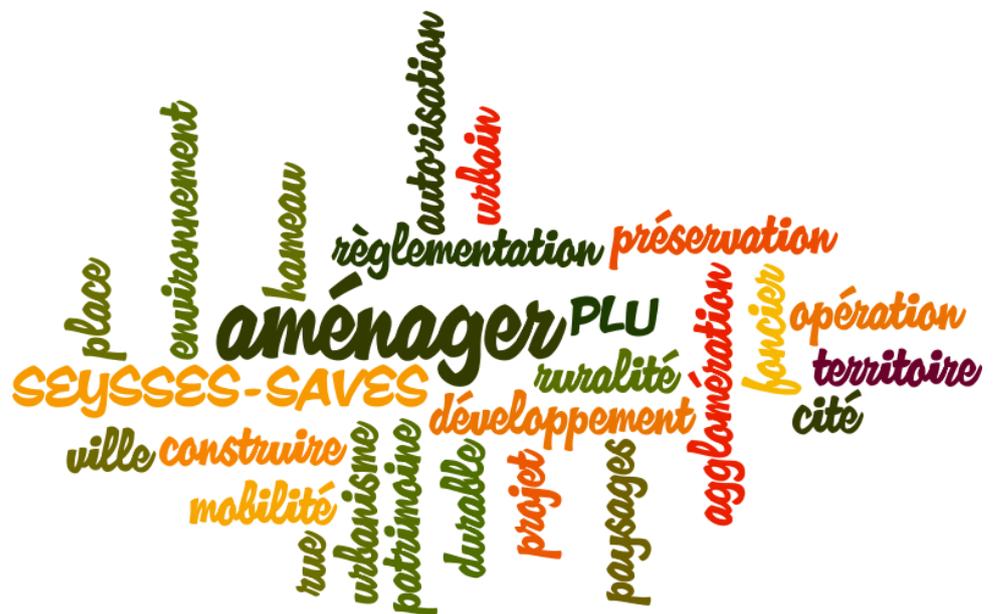
Approuvée le
01.07.19

Exécutoire le

Visa

Date :

Signature :



Paysages

16 av. Ch. de Gaulle
Bâtiment n° 8
31130 BALMA
Tél : 05 34 27 62 28
Fax : 05 34 27 62 21
Mél : paysages@orange.fr

4.1

NOTICE ASSAINISSEMENT

L'assainissement non collectif sur la commune

A l'heure actuelle la commune ne dispose pas de réseau collectif d'assainissement. Les installations individuelles autonomes sont contrôlées par le SPANC (service public d'assainissement non-collectif) dont la compétence a été transférée au Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save.

Le schéma d'assainissement

Le schéma d'assainissement approuvé en 2004 a fait l'objet d'une élaboration conjointe sur 13 communes : Laymont, Monblanc, Montadet, Montegut-Savès, Nizas, Pébées, Pompiac, Puylausic, Saint du Plante, Saint Loube des Amades, Seysses-Savès, Sauvimont et Savignac Mona.

Cette étude menée par le Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save a aboutit sur le choix du maintien de la commune en assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire au regard de sa configuration, de la dispersion de l'habitat sur plusieurs secteurs et du coût de la mise en place d'un réseau collectif.

Le projet de PLU n'entraînant pas d'évolution substantielle du tissu urbain le schéma communal d'assainissement de 2004 reste d'actualité, le zonage assainissement n'est pas modifié.

DEPARTEMENT DU GERS

COMMUNE DE SEYSSES SAVES

P.L.U.

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

4. Annexes

4.1. Annexes sanitaires

4.1.2. Réseau d'eau potable et défense incendie

Elaboration du
P.L.U. :

Arrêtée le 04.06.18

Approuvée le
01.07.19

Exécutoire le

Visa

Date :

Signature :



Paysages

16 av. Ch. de Gaulle
Bâtiment n° 8
31130 BALMA
Tél : 05 34 27 62 28
Fax : 05 34 27 62 21
Mél : paysages@orange.fr

4.1.2

NOTICE EAU POTABLE

La ressource en eau potable

La commune adhère au Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save pour la production et la distribution de l'eau potable.

Le Syndicat des Eaux de la Barousse du Comminges et de la Save s'étend sur trois départements : la Haute-Garonne, les Hautes-Pyrénées et le Gers. Les sources historiques du Syndicat se situent dans une vallée verdoyante des Pyrénées appelée la Barousse.

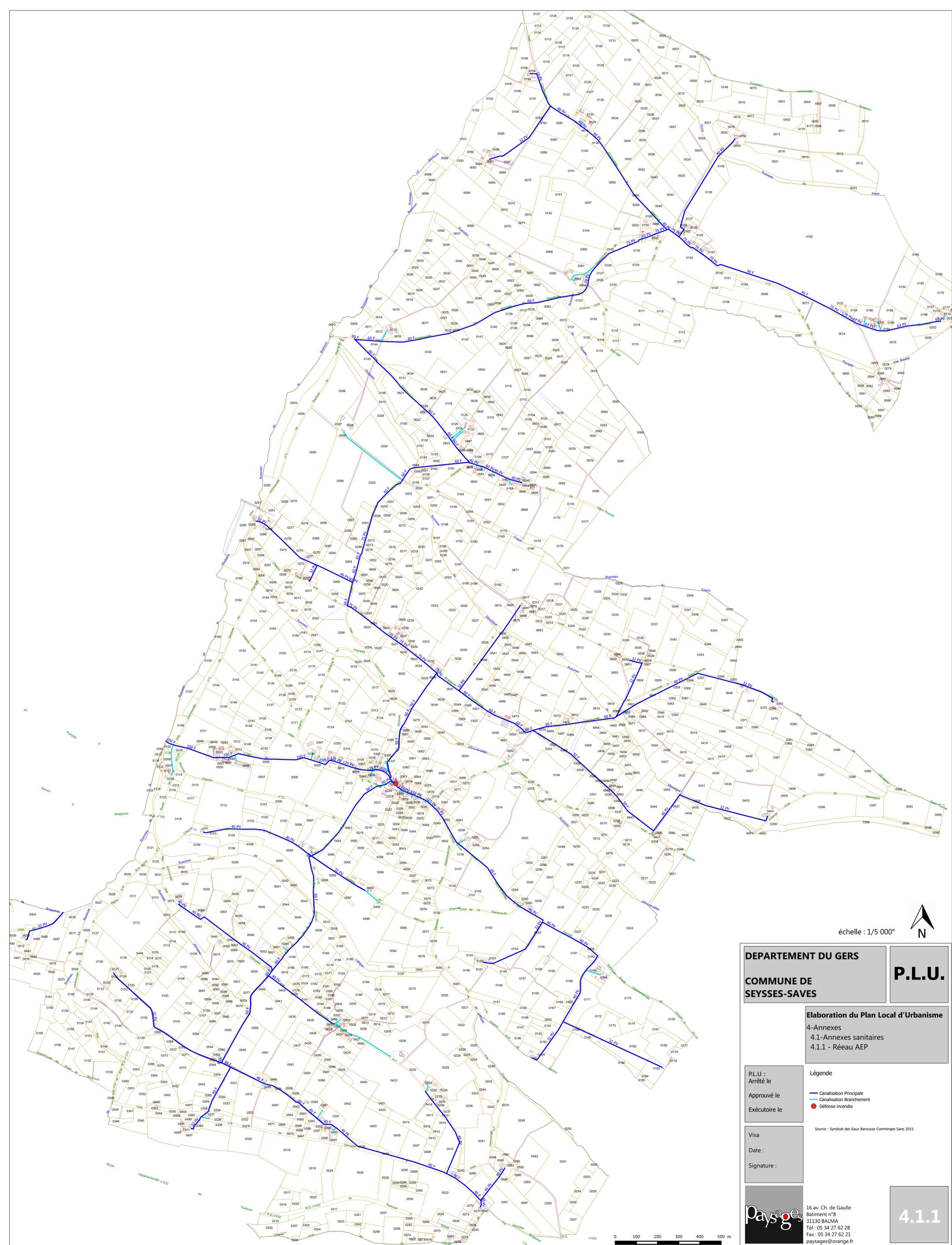
Ce Syndicat est l'un des plus grands réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable français. Il regroupe 248 communes, dont 130 communes de Haute-Garonne, 80 communes Gersoises et 38 communes des Hautes-Pyrénées. Il dessert près de 47 000 abonnés à l'eau potable représentant environ 100 000 habitants (source www.eau-barousse.com).

Les sources historiques du Syndicat des Eaux se situent dans les Pyrénées, au cœur de la vallée de la Barousse, notamment sur les communes de Ferrère où se trouvent les 9 sources des Chalets St Nérée et de Mauléon Barousse avec la source de la Gourdiolle. D'autres points de captage sont également exploités dans la vallée de la Garonne. En tout, 18 points de prélèvement permettent d'alimenter l'ensemble des abonnés du Syndicat des Eaux.

Deux usines de potabilisation garantissent la qualité de l'eau distribuée. Ensuite, la distribution d'eau potable est assurée par près de 4 800 km de réseaux (branchements compris) et 196 réservoirs sur tour ou semi-enterrés.

La qualité de l'eau

La commune de Seysses-Savès est desservie par la station des Obits à Lombez. Un contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine par l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie en mars 2018 indique que la qualité de l'eau est conforme à la législation en vigueur.



échelle : 1/5 000°



DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE SEYSSE-SAVES

P.L.U.

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme
 4-Annexes
 4.1-Annexes sanitaires
 4.1.1 - Réseau AEP

PLU :
 Arrêté le
 Approuvé le
 Exécutoire le

Légende
 — Canalisations Principales
 — Canalisations Branchement
 ● Défense incendie

Source : Syndicat des Eaux Brousse Comminges Save 2015

Visa
 Date :
 Signature :



16 av. Ch. de Gaulle
 Batiment n°8
 31130 BALMA
 Tél : 05 34 27 62 28
 Fax : 05 34 27 62 21
 paysages@orange.fr

4.1.1



DEPARTEMENT DU GERS

COMMUNE DE SEYSSES SAVES

P.L.U.

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

4. Annexes

4.1. Annexes sanitaires

4.1.3. Notice traitement des déchets

Elaboration du
P.L.U :

Arrêtée le 04.06.18

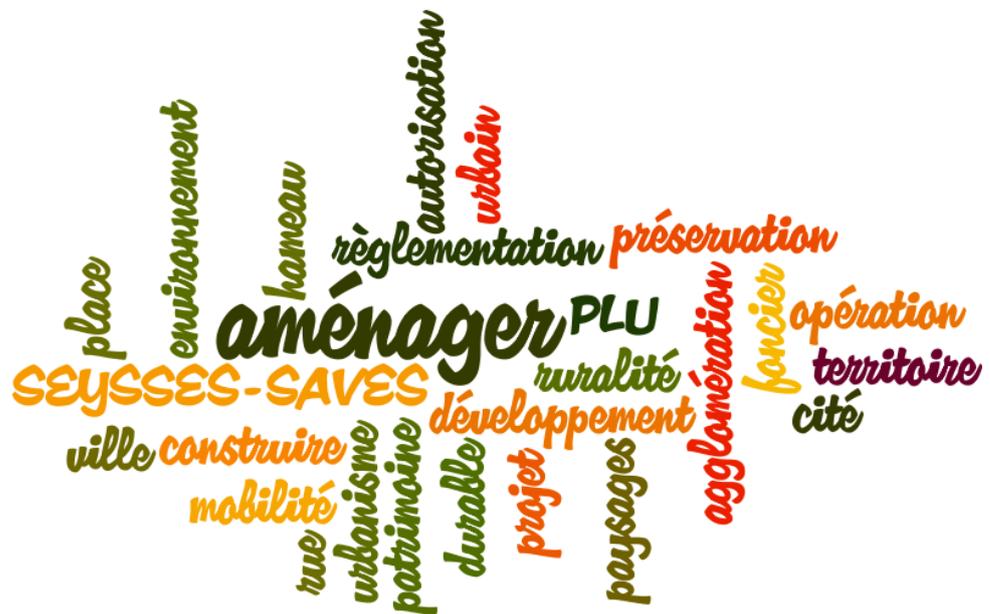
Approuvée le
01.07.19

Exécutoire le

Visa

Date :

Signature :



Paysages

16 av. Ch. de Gaulle
Bâtiment n° 8
31130 BALMA
Tél : 05 34 27 62 28
Fax : 05 34 27 62 21
Mél : paysages@orange.fr

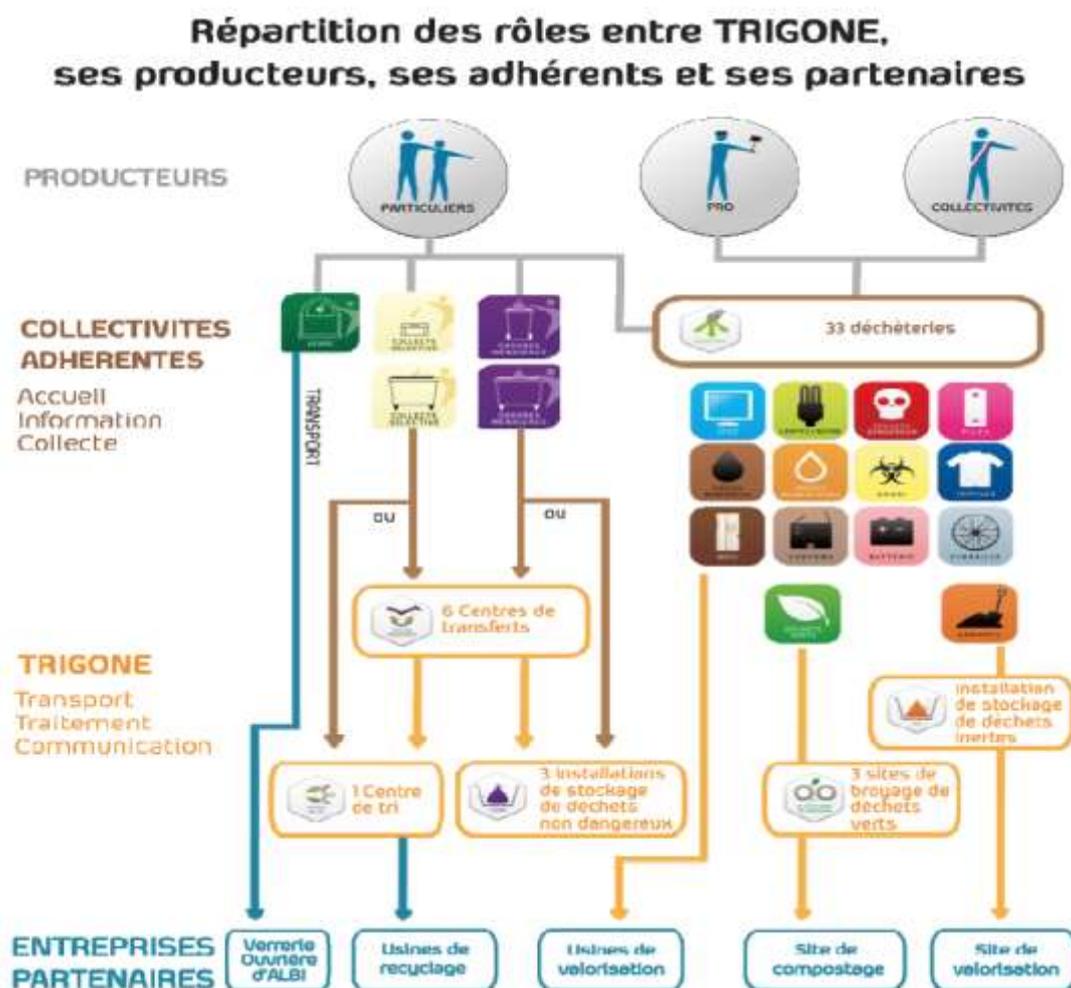
4.1.3

NOTICE GESTION DES DECHETS

La gestion des déchets ménagers du Gers

Le Syndicat Mixte Départemental de production d'eau potable et de traitement des déchets a été créé en 2001, il est constitué de collectivités territoriales, de groupements de collectivités territoriales et du Conseil Général du Gers. La Société Publique Locale SPL-TRIGONE est chargée du transport des déchets ménagers du Gers

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique départementale, le Syndicat Mixte s'est doté de la compétence de traitement des déchets des ménages des habitants du Gers Prévenir la production des déchets.



Une collecte des déchets organisée à l'échelle intercommunale

Le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) Sud-Est assure la gestion des déchets sur la commune de Seysses-Savès.

Concernant le tri sélectif, les déchets sont collectés par le SICTOM. Ils sont ensuite acheminés pour être pris en charge par le Syndicat Mixte départemental de production d'eau potable et de traitement des déchets du Gers (Trigone). Cette structure s'occupe de la valorisation et du traitement de ces déchets.

Les habitants de Seysses-Savès ont par ailleurs accès à la déchetterie de Samatan.